

(Container Label)



Lumiscend™ Pro

Traitement fongicide de semences

GROUPE	4	FONGICIDE
GROUPE	7	FONGICIDE
GROUPE	22	FONGICIDE

COMMERCIAL SUSPENSION

PRINCIPES ACTIFS:	Éthaboxam	57,5 g/L
	Inpyrfluxame	38,3 g/L
	Métalaxyl	30,7 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0618 % comme agent de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34421 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 130 mL à vrac

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce pesticide est toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées.

ENTREPOSAGE

Conserver le pesticide dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil et du gel. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Consulter le livret pour d'autres restrictions et mesures de précaution.

(Booklet)



Lumiscend™ Pro

Traitement fongicide de semences

GROUPE	4	FONGICIDE
GROUPE	7	FONGICIDE
GROUPE	22	FONGICIDE

COMMERCIAL SUSPENSION

Lumiscend™ Pro Traitement fongicide de semences est un fongicide pour le traitement de semences qui procure une suppression ou une répression par contact et par effet systémique contre les maladies fongiques des semences et des plantules indiquées.

PRINCIPES ACTIFS: Éthaboxam 57,5 g/L
Inpyrfluxame 38,3 g/L
Métalaxyl 30,7 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0618 % comme agent de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34421 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Pour utilisation avec le traitement des semences commercial à transfert fermé (installations de traitement fixes ou unités mobiles). Le transfert fermé comprend l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés.

Ce produit ne contient pas de colorant. En vertu de la réglementation découlant de la Loi sur les semences, il faut ajouter un colorant approprié à la bouillie avant le traitement des semences.

CONTENU NET : 130 mL à vrac

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion.

Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation.

Enlever et laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

- Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer et d'aller aux toilettes.
- Si le pesticide pénètre dans les vêtements/équipement de protection individuelle (EPI), les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'EPI dès que la manipulation du produit est terminée.
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
- Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Ne pas appliquer ce produit d'une façon qui entraînerait l'exposition des travailleurs ou d'autres personnes par contact direct ou par dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs portant l'équipement de protection individuel peuvent être présents pendant le traitement, l'ensachage, la couture et/ou l'empilage.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Scénario	Tâches	ÉPI/ Contrôles techniques
Pour le traitement de semences commercial (y compris les systèmes de traitement mobiles)	Système de transfert fermé seulement	Le transfert fermé comprend l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés. Le transfert ouvert est interdit.
	Traitement	Pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, l'ensachage, la couture, l'empilage, porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. De plus, pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées ou pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage, les travailleurs doivent porter un respirateur à masque filtrant N95 approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
	Activités de nettoyage, d'entretien et de réparation	Pendant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
Pour la manipulation et la plantation des semences traitées	La manipulation des semences traitées et la plantation avec un tracteur à cabine fermée	Pendant la manipulation et la plantation des semences traitées, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Un tracteur à cabine fermée est requis lors de la plantation de semences traitées. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée.

Pour le lavage et l'entretien de l'équipement de protection individuel (EPI), suivre les directives du fabricant. Si vous ne disposez pas de directives pour l'équipement lavable, les laver avec de l'eau chaude et du détergent. Conserver et laver l'EPI séparément des autres vêtements à laver.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce pesticide est toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

Conserver le pesticide dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil et du gel. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS SUR L'UTILISATION

Lumiscend Pro (contenant de l'éthaboxam, du métalaxyl et de l'inpyrfluxame) est un traitement de semences fongicide offrant une activité de contact et systémique; il confère une protection à large spectre des semences et des plantules contre diverses maladies étiquetées des plantules. Les ingrédients fongicides contenus dans Lumiscend Pro sont efficaces pour la protection contre les pathogènes *Pythium* spp., *Phytophthora sojae*, *Aphanomyces euteiches* et *Rhizoctonia solani*.

DIRECTIVES POUR L'APPLICATION

Bien agiter le produit avant d'ouvrir le contenant.

Lumiscend Pro doit être utilisé exclusivement en conformité avec le mode d'emploi de cette étiquette. Utiliser un équipement de traitement des semences mécanique pour l'application sous forme de bouille ou de brume de pulvérisation, à condition que l'équipement puisse être calibré de manière à appliquer le produit précisément et uniformément sur les semences. Ce produit est destiné à l'usage commercial. Ne pas appliquer ce produit dans une poudreuse ou une trémie mélangeuse au moment du semis. Toujours mélanger le produit complètement avant de l'utiliser.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les réserves d'eau potable ou les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou par l'élimination des déchets.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Afin d'obtenir une bonne performance, l'application du Lumiscend Pro sur les semences doit être faite avec minutie. Mélanger entièrement Lumiscend Pro dans le mélange de bouillie désiré avant de l'appliquer aux semences. Tester les mélanges en cuve avec d'autres produits de traitement des semences pour évaluer la compatibilité des formulations et pour vous assurer de la compatibilité physique des produits.

RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI DU PRODUIT

- Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- Puisque la qualité de la semence et les conditions d'entreposage sont hors du contrôle de Corteva Agriscience Canada Company, ne fait pas de réclamations ou n'offre pas de garantie quant à la germination de semences traitées reportées.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tous les sacs contenant des semences traitées doivent être étiquetés tel que décrit ci-dessous :

- Ces semences ont été traitées avec Lumiscend Pro qui contient de l'éthaboxam, du métalaxyl, et de l'inpyrfluxame.
- Ne pas utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- Les semences excédentaires peuvent être utilisées pour la production d'éthanol si (1) les sous-produits ne sont pas utilisés pour l'alimentation du bétail et (2) s'il ne reste aucun résidu mesurable de pesticide dans les sous-produits de l'éthanol qui sont utilisés dans des pratiques agronomiques.
- Entreposer à l'écart des denrées alimentaires et des aliments de consommation animale.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant la manipulation et la plantation des semences traitées. Un tracteur à cabine fermée est requis lors de la plantation de semences traitées. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
- Éliminer tout excédent de semences traitées. Les semences traitées inutilisées qui restent doivent être semées en double autour de la tournière, ou enterrées loin des sources d'eau, conformément à la réglementation locale. Ne pas contaminer les plans d'eau en procédant à l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement de semis.
- Éliminer les emballages de semences conformément à la réglementation locale.
- Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

Le tableau suivant fournit les doses recommandées Lumiscend Pro pour les différentes cultures mentionnées sur l'étiquette, avec les directives pour la protection contre les maladies.

MAÏS (SUCRÉ ET DE PLEIN CHAMP); MAÏS À ÉCLATER	
Maladies supprimées	Dose d'emploi
<p>Pourriture des semences et fonte des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i></p> <p>Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Pythium</i> spp., y compris le contrôle des résistants au metalaxyl <i>Pythium</i> spp.</p>	<p style="text-align: center;">130 mL/ 100 kg semences*</p> <p style="text-align: center;">*Les ingrédients actifs suivants seront appliqués: éthaboxam: 7.5 g m.a./100 kg de semences métalaxyl: 4 g m.a./100 kg de semences inpyrfluxame: 5 g m.a./100 kg de semences</p> <p>Maïs de grande culture : Appliquer 26,6 mL par 80 000 semences (équivalent à 0,042 mg m.a./semence) sur la base de 3 968 semences/kg</p> <p>Maïs sucré : Appliquer 18,9 mL par 100 000 semences (équivalent à 0,03 mg m.a./semence) sur la base de 6 938 semences/kg</p> <p>Maïs à éclater : Appliquer 19,2 mL par 100 000 semences (équivalent à 0,03 mg m.a./semence) sur la base de 6742 semences/kg</p>

Maïs
(sucré
et de
plein
champ);
maïs à
éclater

QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Entreposer les semences Lumiscend Pro traitées adéquatement. Puisque la qualité de la semence et les conditions d'entreposage sont hors du contrôle de Corteva Agriscience Canada Company, ne fait pas de réclamations ou n'offre pas de garantie quant à la germination de semences traitées reportées.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il convient de noter que Lumiscend Pro contient des fongicides appartenant aux groupes 4, 7, et 22. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Lumiscend Pro et à d'autres fongicides des groupes 4, 7, et 22. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Lumiscend Pro et les autres fongicides des groupes 4, 7, et 22 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes chimiques et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Valent Canada, Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au Lumiscend Pro chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas

augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

En raison de la quantité minime Lumiscend Pro appliquée sur la semence qui migre sur les parties supérieures de la plante et des multiples modes d'action, le potentiel de développement de résistance est extrêmement faible. Le traitement des semences à l'aide Lumiscend Pro peut donc être suivi par l'utilisation de fongicides foliaires contenant les mêmes modes d'action, conformément aux lignes directrices sur la gestion de la résistance précisée sur les étiquettes de chaque produit.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

200923

Code de l'étiquette: CN-34421-002-F

Remplace: CN-34421-001-F